

## EDUCATION CIVIQUE 5ème

### Chapitre DROITS DE L'HOMME

#### Titre VIII: Le droit à la santé

**Objectifs spécifiques:** Je dois être capable de :

- Connaître les différents types d'établissements sanitaires
- Ressentir/ admettre la nécessité de s'y rendre pour être soigné en cas de maladie

#### **Activité 1 : Observation**

J'observe les différentes images:

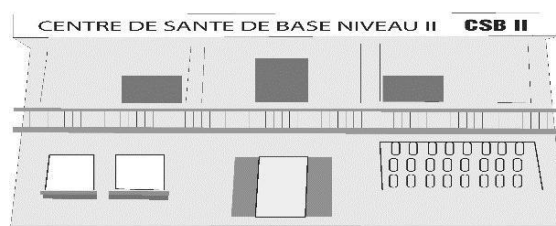


Image 1

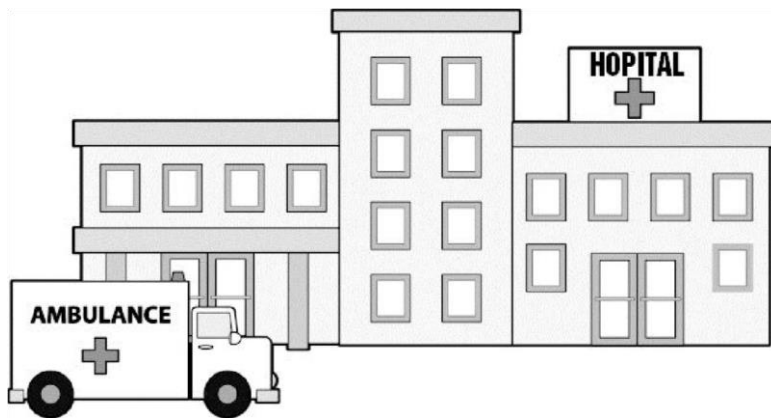


Image 2



**Image 3**

### **Activité 2 : Interprétation**

Après avoir observé les images, je réponds aux questions suivantes :

-Qu'est-ce que je vois sur l'image 1 ?

***Sur la première image, je vois un CSB.***

-Qu'est-ce que je vois sur l'image 2 ?

***Sur l'image 2, je vois un hôpital.***

-Qu'est-ce que j'ai pu observer sur l'image 3 ?

***Dans l'image 3, je vois un docteur en train de soigner un enfant malade.***

### **Activité 3 : Formulation**

**des hypothèses** Je  
réponds aux questions  
suivantes :

- Que signifie le mot CSB ?

***Le mot CSB signifie Centre de Santé de Base.***

- Quelle est la différence entre un CSB et un hôpital ?

***Un CSB est un endroit où l'on soigne les maladies qui ne sont pas très graves mais qui ont un effet sur la santé d'un malade ; on le trouve généralement dans les endroits reculés ou à la campagne. Par contre, un hôpital est un grand établissement sanitaire où l'on soigne les maladies graves que les CSB n'arrivent pas à traiter. L'hôpital dispose de chambres où les patients peuvent être admis jusqu'à ce que leurs maladies guérissent.***

- A quel moment doit-on aller chez le docteur ?

***On va chez le docteur lorsqu'on sent qu'on est gravement malade. Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents lorsqu'ils tombent malade.***

- Pourquoi doit-on se rendre absolument chez le médecin lorsqu'on est malade au lieu de se soigner soi-même ?

***Lorsqu'on est malade et que l'on ne sait pas de quelle maladie on est atteint, il faut tout de suite se rendre auprès de l'établissement sanitaire le plus proche parce que se soigner soi même peut aggraver notre état de santé, et qu'en plus il est fortement déconseillé de se soigner soi même.***

- Quelle est la différence entre un hôpital public et un hôpital privé ?

***Dans un hôpital public, les soins qu'on nous donne sont généralement gratuits. Alors que dans les hôpitaux privés, il faut parfois payer beaucoup d'argent pour être soigné.***

#### **Activité 5 : Réinvestissement**

Une fois à la maison, je demande à mes parents de m'aider à connaître au moins cinq (5) droit des enfants.

***Voici cinq (5) droits que les enfants ont et que je dois retenir :***

- ***Le droit à la naissance***
- ***Le droit à la vie***
- ***Le droit à l'éducation***
- ***Le droit de pouvoir jouer, danser et chanter.***
- ***Le droit à la protection***

# FORMALISATION/ STRUCTURATION/ SYNTHESE

## **Comprendre le droit à la santé des enfants**

La santé est très importante pour tous les êtres humains dans le monde. Quelles que soient nos différences, la santé est notre bien le plus précieux. Une personne en mauvaise santé ne pourra pas profiter pleinement de la vie.

Pour les enfants, le droit à la santé est vital, car ils sont des êtres fragiles, plus exposés aux maladies. Lorsque les enfants sont protégés de la maladie, ils peuvent grandir pleinement et être en bonne santé. Les enfants ont besoin d'une attention particulière afin d'avoir un meilleur état de santé durant leur enfance et leur adolescence.

Généralement, un enfant qui aura pu bénéficier des soins de santé appropriés lors des différents stades de son développement, pourra plus tard devenir un adulte en bonne santé.

## **Les principales caractéristiques du droit à la santé**

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Le droit à la santé est étroitement lié à d'autres droits humains fondamentaux, comme l'accès à l'eau potable et aux assainissements adéquats.

## **Le droit à la santé implique l'accès aux services de santé ou les établissements sanitaires**

Tous les enfants ont le droit d'avoir accès au moment voulu aux services de santé appropriés. Cela suppose l'établissement d'un système de protection de la santé, avec l'accès aux médicaments.